

PROTEGER LE
VIVANT PAS LE
PROFIT



Social

Économie sociale et solidaire : revisiter l'histoire pour faire mouvement aujourd'hui

International

Quand l'État équatorien reconnaît l'économie sociale et solidaire : le paradoxe de l'institutionnalisation

Société

Comprendre la valeur de la *Black social economy* – l'économie sociale noire

Interview

Capitane Coop : « Reprendre collectivement la main sur les moyens de production musicale »

Mensuel
du MOC-CIEP

démocratie

Quand l'État équatorien reconnaît l'ESS : le paradoxe de l'institutionnalisation

En Europe comme en Amérique latine, les gouvernements progressistes ont multiplié les politiques publiques en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Coopératives, associations de producteurs, mutuelles et organisations communautaires y sont présentées comme des alternatives crédibles au tout-au-marché : des formes d'organisation économique capables de combiner création d'emplois, justice sociale et démocratie économique. Mais que se passe-t-il lorsque l'État tente d'institutionnaliser ces modèles alternatifs ? Comment les soutient-il ?¹

L'Équateur offre un cas d'étude singulier. En 2008, ce pays s'est doté d'une Constitution pionnière, reconnaissant explicitement une économie plurielle articulant secteurs privé, public et solidaire. Au cœur de ce projet : le *Buen Vivir* (Bien Vivre), paradigme issu des cosmologies indigènes andines, qui place le bien-être collectif, l'harmonie avec la nature et la reproduction de la vie au-dessus de l'accumulation du capital. Une vision ambitieuse, aux antipodes du modèle néolibéral dominant. Pour la concrétiser, l'État a mis en place des marchés publics inclusifs² permettant aux organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'accéder à des contrats gouvernementaux pour la fourniture d'uniformes scolaires, de services de restauration ou de nettoyage.

Les politiques redistributives y ont également occupé une place centrale : l'universalisation de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale, ainsi que des investissements massifs dans l'infrastructure, l'énergie et la connectivité. Ces réformes ont produit des résultats mesurables. Le taux de pauvreté a reculé de 38 % à 22 %, et l'indice de Gini³ a diminué de 54,2 à 47, plaçant l'Équateur au deuxième rang dans le monde en termes de réduction des inégalités de revenus sur la période (2006-2016)⁴.

Pour l'ESS, ce contexte n'était pas neutre : les organisations opéraient au sein de communautés dont les capacités avaient été renforcées. Cette période – 2008 à 2017 – représente ainsi une fenêtre d'institutionnalisation de l'ESS sans équivalent dans la région. L'élan politique était réel : les ventes des organisations sur le marché public ont atteint 123,9 millions de dollars en 2018, soit dix fois le volume réalisé par l'ESS avec le secteur privé⁵. Pourtant, dès 2017, le virage vers un gouvernement d'orientation néolibérale a très rapidement freiné cet élan. Le budget de l'IEPS

(Instituto Nacional de Economía Popular y Solidaria) est passé de 21,85 millions de dollars en 2014 à 5,17 millions de dollars en 2018⁶. Alors que la politique publique analysée dans cet article a émergé dans la phase la plus favorable à l'ESS en Équateur – soutien constitutionnel, infrastructure institutionnelle, volonté politique affichée –, elle n'était toutefois pas exempte de tensions et de contradictions, pointant des défis structurels, et non seulement conjoncturels.

¹ Cet article s'inscrit dans le cadre des résultats de la thèse doctorale de María José Ruiz-Rivera, dirigée par Andreia Lemaître au sein de la Chaire d'économie sociale et solidaire du Sud (CESSS), en collaboration avec l'ONG universitaire *Louvain Coopération*.

² Ce mécanisme fonctionne différemment des appels d'offres classiques. Dans le marché public traditionnel, les fournisseurs sont choisis selon le critère du prix le plus bas. Avec les marchés publics inclusifs, l'administration fixe

un prix unique, puis répartit la demande entre les organisations participantes en fonction de leur capacité de production. En supprimant la concurrence par les prix, l'État crée un marché hybride : les échanges restent marchands, mais sont guidés par des principes non-marchands. Voir Ruiz-Rivera, M. J., & Lemaître, A. (2026). The institutional paradox of a substantivist conception of the economy in public policy: Insights from public procurement for solidarity economy in Ecuador. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 1-29.

³ L'indice de Gini est un outil statistique qui permet de mesurer la répartition d'une variable (revenu, richesse...) au sein d'une population. Plus l'indice de Gini est élevé, plus une société est inégale en termes de répartition des revenus.

⁴ Restrepo Echavarría, R., & Oliván López, F. (2025). The Citizens' Revolution in Ecuador: A comparative history of political ideas, processes, and outcomes. *Humanities and Social Sciences Communications*, 12(1), 1696.

⁵ IEPS. (2019). Informe preliminar de Rendición de Cuentas IEPS Enero-Diciembre 2018 (Informe de rendición de cuentas). Instituto Nacional de Economía Popular y Solidaria.

⁶ Villalba-Eguiluz, U., Arcos-Alonso, A., Pérez de Mendiguren, J. C., & Urretabizkaia, L. (2020). Social and solidarity economy in Ecuador: Fostering an alternative development model? *Sustainability*, 12(17), 6876.



Des critères qui trahissent les principes de la Constitution du *Buen Vivir*

Les marchés publics inclusifs reposaient sur quatre critères d'évaluation des organisations candidates : la capacité installée, la dimension territoriale, l'associativité et la discrimination positive. Chacun, dans son intention déclarée, semblait aligné sur les valeurs de l'ESS. Dans leur mise en œuvre concrète, chaque critère a révélé des tensions.

La capacité installée visait à garantir que les organisations pouvaient honorer leurs contrats en termes de volume et de qualité. En pratique, cela s'est traduit par une exigence de technicité accrue – machines semi-industrielles, équipements standardisés – et de professionnalisation formelle – diplômes, certifications. Les normes d'évaluation correspondaient davantage à celles de l'entreprise capitaliste et faisaient fi de savoirs ancestraux, des réseaux de confiance accumulés sur des décennies et de l'expérience collective. Ainsi, une association de couturières indigènes qui exportait ses créations artisanales vers l'Italie depuis des années, forte de la confiance de client-es qui valorisaient précisément le savoir-faire des femmes qui les produisaient, s'est vue pourtant jugée « non qualifiée » par l'État pour le programme de soutien à l'ESS.

La dimension territoriale avait pour ambition de dynamiser les économies locales en exigeant que les fournisseurs soient domiciliés dans la zone de la commande publique et s'approvisionnent en intrants nationaux. La démarche se présentait comme vertueuse : créer des chaînes locales d'interdépendance fondées sur la réciprocité. La frontière administrative s'est toutefois révélée contraignante pour de nombreuses organisations. À titre d'exemple, une association a dû choisir entre s'approvisionner auprès d'une coopérative de filature voisine – des femmes partageant les mêmes valeurs, les mêmes vulnérabilités – et passer commande à une grande entreprise capitaliste disposant d'un en-

trepôt dans la province. Le respect du critère géographique-administratif a imposé le choix de la grande entreprise, au détriment du réseau solidaire transfrontalier que les femmes avaient progressivement construit.

L'associativité entendait favoriser les formes collectives d'organisation. La logique dominante a assimilé « existence » à « enregistrement légal » : les organisations n'existaient aux yeux de l'État qu'à partir du moment où elles étaient formellement constituées selon les structures juridiques imposées, ce qui ne fut pas sans conséquences. Ainsi, une coopérative, contrainte d'adopter un management technocratique pour répondre aux exigences réglementaires, a vu ses assemblées générales se vider de leur substance démocratique. En deux ans, elle avait perdu 70 % de ses membres. Les réunions, décrit sa présidente, ressemblaient à des « rassemblements d'inconnues qui ne se parlaient même plus ». La coquille juridique était maintenue, mais l'âme coopérative avait disparu.

La discrimination positive, enfin, accordait des points supplémentaires aux organisations incluant des groupes vulnérables : femmes, personnes handicapées, migrant-es, personnes âgées. Mais, sans questionner les structures productrices d'exclusion, ce critère tendait à les valider. Ainsi, un fonctionnaire de l'IEPS reconnaît : lors des ateliers de sensibilisation, les femmes sont naturellement orientées vers le service domestique, le nettoyage et la garde d'enfants « parce que l'on considère qu'elles y ont une expérience de vie ». Les femmes étaient encouragées à s'organiser dans des secteurs dits « féminins », tandis que les hommes dominaient les associations métallurgiques. Plutôt que de transformer la division sexuelle du travail, la politique l'a renforcée, voire naturalisée.

« Lorsque l'État intervient pour "promouvoir" l'ESS, il tend à la confiner à un rôle subsidiaire – palliatif social pour les populations exclues du marché – plutôt que la reconnaître comme un modèle économique alternatif à part entière. »

Un paradoxe aux racines profondes

Ces quatre constats forment un tableau cohérent : les politiques publiques en faveur de l'ESS, même les plus ambitieuses, risquent de reproduire les logiques marchandes et formelles qu'elles prétendent transcender. Pour être reconnues et soutenues par l'État, les organisations de l'ESS doivent être performantes sur le marché : se comporter comme des entreprises classiques à but lucratif, adopter leurs critères d'efficacité, leurs modes de gouvernance, leurs indicateurs de performance. La reconnaissance étatique, loin d'être émancipatrice, devient alors un mécanisme de normalisation.

Ce paradoxe n'est pas propre à l'Équateur. Des recherches comparatives montrent des dynamiques similaires en Belgique, en France, au Québec⁷. Lorsque l'État intervient pour « promouvoir » l'ESS, il tend à la confiner à un rôle subsidiaire – palliatif social pour les populations exclues du marché – plutôt que la reconnaître comme un modèle économique alternatif à part entière.



La racine du problème est autant épistémique qu'institutionnelle. Les critères d'évaluation ne sont jamais neutres: ils véhiculent une vision du monde, une conception de ce qui constitue une activité économique légitime, un-e travailleur-se compétent-e, une organisation viable... Lorsque ces critères sont façonnés par une conception purement marchande de l'économie—centrée sur l'efficacité, la standardisation, la compétitivité— ils ne peuvent qu'évaluer l'ESS comme des organisations moins performantes, plutôt que de la comprendre comme permettant des logiques économiques distinctes, fondées sur la réciprocité, la démocratie et la durabilité écologique.

Vers une politique publique réellement plurielle

Que faire de ce constat? Il ne s'agit pas de conclure que l'État ne peut rien pour l'ESS, ni que toute institutionnalisation est condamnée. Il faut plutôt prendre au sérieux la profondeur des transformations nécessaires.

Repenser les critères d'évaluation à partir des organisations elles-mêmes

Les indicateurs qui mesurent la «qualité» ou la «capacité» d'une organisation de l'ESS ne peuvent être définis unilatéralement par des technocrates formés à l'évaluation des entreprises privées à but lucratif. Des mécanismes de co-construction des critères—impliquant les organisations, les communautés concernées et les pouvoirs publics— sont nécessaires pour que les politiques reflètent réellement la pluralité des rationalités économiques.

Reconnaître les savoirs non formels comme des ressources légitimes

Savoir-faire anciens, connaissance des territoires, pratiques de gouvernance communautaire... Ces dimensions doivent entrer dans les

évaluations au même titre que les certifications industrielles. Cela suppose une transformation culturelle dans les administrations publiques, qui demeurent largement imprégnées

« Les critères d'évaluation ne sont jamais neutres : ils véhiculent une vision du monde, une conception de ce qui constitue une activité économique légitime, un-e travailleur-se compétent-e, une organisation viable. »

d'une conception hiérarchique de la connaissance.

Penser le territoire comme espace de vie partagé, non comme périmètre administratif

Les politiques d'ancrage territorial doivent s'appuyer sur les réseaux de solidarité existants plutôt que les fragmenter au nom de la cohérence géographique. La proximité relationnelle et symbolique entre actrices et acteurs partageant des valeurs communes est souvent plus structurante que la proximité physique.

Protéger la démocratie interne des organisations

Les exigences de formalisation ne doivent pas se faire au détriment des pratiques participatives qui constituent l'identité même des organisations de l'ESS. Des régimes juridiques adaptés, reconnaissant la diversité des formes organisationnelles et valorisant la gouvernance démocratique, sont nécessaires.

L'ESS ne se décrète pas, elle se coconstruit

Le cas équatorien est riche d'enseignements pour celles et ceux qui, en Belgique, en Europe ou ailleurs, travaillent à faire reconnaître et soutenir l'ESS par les politiques publiques. Il rappelle que l'intention transformatrice inscrite dans les textes constitutionnels ou législatifs ne suffit pas: c'est

dans les détails techniques de la mise en œuvre—les procédures de qualification, les critères d'évaluation, les indicateurs de performance...— que se jouent les rapports de force entre logiques économiques divergentes. Les critères de qualification et d'évaluation sont souvent présentés comme uniques, neutres, donnés a priori. Il importe de les comprendre comme des critères politiques, à débattre. La contribution des organisations de l'ESS à la société dépasse largement les simples critères marchands. L'ESS dispose d'une force propre: elle incarne des façons de travailler, de produire et de décider qui résistent à la réduction marchande de la vie sociale. Cette force se fragilise lorsqu'elle doit se plier, pour survivre, aux catégories d'un système qu'elle cherche précisément à dépasser⁸.

⁷ Voir, par exemple: Lemaître, A., Nyssens, M., & Platteau, A. (2005). Les entreprises sociales d'insertion par le travail entre idéal-type et institutionnalisation. *Recherches sociologiques*, 1, 61-74; Chabanet, D., & Richez-Battesti, N. (2021). Le processus d'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire en France au prisme de la loi de juillet 2014: Quand les logiques marchandes et concurrentielles prennent le pas sur les logiques de transformations sociales. *Management international*, 25(4), 101; Laville, J.-L., Lemaître, A., & Nyssens, M. (2012). De la société civile aux politiques publiques: Le défi de l'institutionnalisation. In Gardin, L., Laville J.-L., & Nyssens, M. (Eds), *Entreprise sociale et insertion. Une perspective internationale*. Desclée de Brouwer, pp.125-153;

Bouchard, M. J. (2006). De l'expérimentation à l'institutionnalisation positive, l'innovation sociale dans le logement communautaire au Québec. *Annals of public and cooperative economics*, 77(2), 139-166.

⁸ La trajectoire équatorienne livre un autre enseignement: une institutionnalisation qui repose essentiellement sur la volonté d'un gouvernement demeure vulnérable aux cycles politiques. Lorsque l'appui politique s'est retiré après 2017, les organisations de l'ESS ont rapidement retrouvé un statut marginal. Cela souligne la nécessité d'architectures institutionnelles plus robustes—multi-niveaux, ancrées dans des réseaux d'acteurs diversifiés—capables de résister aux changements de cap.





 JEAN-LOUIS LAVILLE
Professeur du Conservatoire National des Arts
et Métiers à Paris (Cnam),
titulaire de la Chaire ESS

Revisiter l'histoire pour faire mouvement aujourd'hui

L'économie sociale n'est pas un phénomène récent, elle s'est installée dès le 19^e siècle. Toutefois, dans les dernières décennies du 20^e siècle, des initiatives solidaires ont dynamisé l'économie sociale à tel point que l'expression d'économie sociale et solidaire (ESS) s'est largement diffusée au niveau international. Même si, dans certains contextes, comme la Belgique

ou le Québec, l'expression économie sociale reste la plus usitée, l'objet de cette contribution est de montrer que l'ESS n'est pas un aménagement à la marge de l'économie sociale, car elle peut fournir l'opportunité d'une reconfiguration d'ensemble à partir de la prise en compte des émergences récentes.



La première partie de cet article montre qu'un associationnisme solidaire a été caractéristique du mouvement ouvrier pionnier; son inflexion vers l'économie sociale comporte à la fois des acquis et des limites.

La deuxième partie se concentre sur les émergences de la fin du 20^e siècle avant que la troisième partie ne précise à quelles conditions l'économie sociale et solidaire peut vraiment être transformatrice et contribuer à la démocratisation d'une société qui, confrontée à des défis socio-écologiques inédits, semble être menacée par l'autoritarisme.

De la première moitié du 19^e à la seconde partie du 20^e siècle

L'économie sociale plonge ses racines dans un associationnisme qui a été dévalorisé par les conceptions du changement social devenues de plus en plus dominantes au fur et à mesure de l'avancée du 19^e siècle.

Un associationnisme solidaire

L'associationnisme pionnier a été longtemps oublié, mais correspond à la forme pionnière du mouvement ouvrier. Il est basé sur l'auto-organisation et inclut l'aide mutuelle comme la revendication, dans des tentatives mêlant une production gouvernée par le travail, des secours mutuels, une agitation dans les



Premier magasin ouvert par la Populaire condruzienne, rue du Commerce, Ciney, années 1920. ©CARHOP, Fonds EPC

clubs politiques et des manifestations dans les rues. Il est rendu possible par un nouveau rapport de solidarité instauré par la démocratie, correspondant aux actions collectives mises en œuvre par des citoyen·nes libres et égaux·ales se référant à un bien commun.

Cet associationnisme solidaire témoigne d'essais concrets pour œuvrer conjointement à la protection et à l'émancipation. De nombreuses relectures de l'histoire mettent désormais en scène ces actions collectives synonymes d'extension du pouvoir d'agir dans le premier 19^e siècle¹.

L'enjeu est que l'environnement et le travail ne soient pas soumis à la loi du capital. Pour prendre un exemple national, en France, « dans les années 1820, près de 10 % des procès dans les cantons ruraux autour de Marseille concernent les pollutions »² et les espaces publics populaires bruissent d'idées pour « l'organisation du travail » entre 1830 et 1848. L'effort collectif pour s'émanciper des tutelles traditionnelles mêle autodiscipline librement acceptée, critique de la religion et des possédants, défilés et fêtes. Ne serait-ce qu'à Paris, 39 métiers élaborent des projets d'associations³. Cette effervescence issue des professions ne s'y cantonne pas, Jeanne Deroin va jusqu'à évoquer une « Association fraternelle et solidaire de toutes les associations » dont la vocation est de « rassembler les travailleurs des deux sexes de différentes

professions »⁴. L'associationnisme entreprend de combler l'écart entre les principes démocratiques et les formes de vie quotidienne. Les revendications tenant à l'organisation du travail ne sont pas isolables d'une extension de la citoyenneté, au-delà des limites censitaires, grâce au suffrage universel. La question sociale n'est pas séparée de la question politique, puisque les associations auto-organisées abordent les thèmes socio-économiques. Partant de la liberté d'accès à l'espace public de tous·tes les citoyen·nes, elles s'efforcent de prolonger la démocratie politique dans la vie sociale et c'est ainsi qu'elles vont à l'encontre de toute séparation entre politique et économie. Autrement dit, le social et l'économique ne contaminent pas le politique, ils l'irriguent.

Le souci de l'action se mêle à la conscience des indispensables articulations avec une transformation du cadre institutionnel. Les structurations de l'activité à partir des savoir-faire de métiers sont couplées à des demandes adressées aux législateurs pour l'élargissement des droits. Les tenants de l'associationnisme ne confondent pas autonomie et autarcie. Percevant que le devenir plus égalitaire passe avant tout par la prise de risque des personnes concernées, ils savent que l'auto-organisation ne peut suffire et qu'elle doit se combiner avec d'autres répertoires d'action pour réduire les discriminations négatives.

¹ L'œuvre fondatrice à cet égard est : Thompson, E.P. (2012). *La formation de la classe ouvrière anglaise*. Paris. Points. Cette réhabilitation de l'associationnisme s'est poursuivie avec des contributions émanant de divers pays européens, pour un aperçu de celles-ci voir : Laville, J.-L. (2016). *L'économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*. Paris. Le Seuil.

² Bonneuil, C., Fessoz, J.-B. (2013). *L'évènement Anthropocène*. Paris. Le Seuil. p. 235.

³ Desroche, H. (1981). *Solidarités ouvrières 1. Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives (1981-1900)*. Paris. Éditions ouvrières.

⁴ Deroin, J. (1849). *L'opinion des femmes*. n° 6, aout, citée par Riot-Sarcey, M. (2016). *Le procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIX^e siècle en France*, Paris. La Découverte. pp. 48-49.





Les mobilisations du premier 19^e siècle ont certes été inspirées par les écrivains utopistes, mais les participant-es sont autant les propagateur-rices que les dissidentes des doctrines utopiques. Si l'associationnisme a été préparé par une intense activité intellectuelle, il s'est cristallisé autour d'une nécessité impérieuse d'expérience collective.

Cet associationnisme foisonnant promeut une économie et une politique populaires à forte dimension morale, que James C. Scott⁵ identifie également dans le monde paysan. Ses caractéristiques mentionnées ci-dessus peuvent être résumées de la façon suivante. D'abord, en réaction contre la charité et la bienveillance, il est basé sur une acception démocratique de la solidarité qui suppose une égalité de droits entre les personnes qui s'y engagent. Axé sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, il relie étroitement le recours à l'expérience sociale et l'importance d'une transformation politique. Loin de s'en remettre à la seule vertu d'expériences isolées, il reconnaît la nécessité de se regrouper pour peser en faveur de changements dans les institutions et les actions publiques.

Acquis et ambiguïtés de l'économie sociale

Cet associationnisme auquel Karl Marx rend hommage dans l'Adresse inaugurale de la Première Internationale est ensuite occulté à partir de la II^e Internationale. Il est rabattu sur un socialisme utopique par Friedrich Engels⁶ pour qui le prolétariat éclairé par un socialisme dit « scientifique » doit se consacrer à la prise du pouvoir d'État. À cet égard, l'économie sociale représente un autre courant de pensée, minoritaire, mais persistant, qui, dans la suite de l'associationnisme, met en avant des capacités d'auto-organisation populaire et des actions micro-économiques. Cette sensibilité originale est toutefois également traversée de tensions.

L'économie sociale fait l'objet de premiers écrits, ceux de Constantin Pecqueur en 1842 et de François Vidal en 1846⁷. Dans la lignée de

l'associationnisme solidaire, dès les années 1850, Frédéric Le Play, auteur internationalement influent, infléchit l'économie sociale dans le sens de la philanthropie. Il en fait une institution du patronage par laquelle la compassion et la bienveillance des riches sont en mesure de diminuer la misère sociale. C'est pour cette raison que Marx qualifie l'économie sociale d'économie « vulgaire » parce qu'elle ne remet pas en cause l'ordre social. Renonçant à en rechercher les « lois fondamentales », elle se contente de promouvoir « des réformes ponctuelles »⁸.

L'économie sociale perd au fil du temps sa connotation philanthropique supplantée par le souci de neutralité politique. Ses théoriciens l'abordent alors comme un ensemble d'organisations ayant les mêmes règles. Se

« En réaction contre la charité et la bienveillance, l'associationnisme est basé sur une acception démocratique de la solidarité qui suppose une égalité de droits entre les personnes qui s'y engagent. »

démarquant des auteurs qui s'étaient centrés sur un type particulier de coopérative (de consommation, de production...), Georges Fauquet est le premier à aller dans ce sens en soulignant « les rapports relativement invariants » qui existent dans toutes ces organisations, relie les membres « à l'entreprise qu'ils forment pour prendre en charge des intérêts communs »⁹. Henri Desroche¹⁰ reprend cette approche en précisant les contenus du quadrilatère coopératif (membres, employé-es, administrateur-rices et gestionnaires). Dans la même lignée, Claude Vienney suggère une formulation synthétique : les entités d'économie sociale combinent un groupement de personnes et une entreprise définie comme non capitaliste. Mais cette position est remise en cause par l'inscription dans l'économie marchande. Les coopératives qui sont le modèle pour l'économie sociale sont soumises à des tendances récurrentes à la banalisation. Comme le disait un coopérateur, « les coopératives pensaient changer le marché, en fait c'est le marché qui a changé les coopératives ».

Les émergences de la fin du 20^e siècle et le passage à l'ESS

Dans le dernier tiers du 20^e siècle, de nouveaux mouvements sociaux surgissent, montrant que la conflictualité sociale ne se résume pas au combat entre capital et travail. Les protestations écologistes ou féministes contribuent à formuler des questions inédites en popularisant les thèmes de la croissance zéro, des dégâts du progrès, des liens entre la vie privée et l'espace public.

De nouveaux collectifs

Ces revendications, malgré leur éparpillement, abordent toutes confusément une réflexion sur la sortie de la société économique, c'est-à-dire la société structurée par la lutte contre la rareté. C'est toute une génération d'associations et de coopératives qui en déduit des projets renouvelés d'action collective. Des associations de recherche, des boutiques de droit ou de gestion, des coopératives de conseil et de formation se donnent pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre des savoirs d'ordinaire réservés à des spécialistes, pour lutter contre les « abus de savoir »¹¹ dont parle Michel de Certeau. Par ailleurs, cet engagement social s'accompagne d'une prise

⁵ Scott, J.C. (1976). *The Moral Economy of the Peasant*. New Haven and London. Yale University Press.

⁶ Engels, F. (2005). *Socialisme utopique, socialisme scientifique*. Bruxelles, Aden.

⁷ Pecqueur, C. (1842). *Théorie nouvelle d'Économie Sociale et Politique*. Capelle ; Vidal, F. (1846). *De la répartition des richesses ou de la justice distributive en économie sociale*. Capelle. Cités par Gueslin, A. (1984). *L'invention de l'économie sociale*. Paris. Economica. p. 82.

⁸ Cité par Procacci, G. (1993). *Gouverner la misère. La question sociale en France 1789-1848*. Paris. Le Seuil, pp. 169-173.

⁹ Cité par Vienney, C. (1994). *L'économie sociale*. Paris. La Découverte, p. 97.

¹⁰ Desroche, H. (1976). *Le projet coopératif*. Éditions ouvrières.

¹¹ Certeau, M. D. (1980). *L'invention du quotidien*. t. 1 : *Arts de faire*, Paris, Union générale d'éditions.





Projet agroécologique de femmes en Argentine. © Wikimedia Commons / Berna Gaitán Otarán

de conscience écologique. Ainsi, des bureaux d'étude se consacrent aux énergies nouvelles, des magasins distribuent des productions biologiques. Dans les années 1970, une nouvelle vague d'initiatives se déploie dans les prestations de services intellectuels et culturels. La question des finalités de la production, qui n'avait pas été prise en compte par le mouvement coopératif antérieur, est posée et reliée aux moyens employés pour les atteindre. L'égalitarisme prôné dans l'organisation du travail et le fonctionnement quotidien est considéré comme la meilleure garantie pour que les moyens économiques soient convergents avec les finalités sociales ou écologiques des collectifs de production.

Ces collectifs offensifs se caractérisent par leur contestation de l'ordre dominant, puis leur succèdent des collectifs plus défensifs, fruits non plus du choix, mais de la nécessité, avec des reprises d'entreprises par les travailleur-ses ou des tentatives de lutte contre le chômage et l'exclusion.

L'ESS entre transformation et réparation

Les initiatives solidaires dans leur diversité sont des réactions aux deux crises successives, démocratique puis économique. La crise démocratique, qui appelait à dépasser le partage entre économie marchande et État social pour intégrer les capacités de la société, subsiste, mais elle a été occultée elle-même par une crise économique qui, sous l'emprise du néolibéralisme, veut se

débarrasser du « caractère illimité de la démocratie »¹² et redonner la priorité au principe de concurrence. Ces initiatives sont donc tiraillées entre proposition d'un nouveau modèle et combat contre le chômage. En s'agrégeant à l'économie sociale historique, elles dessinent les contours d'une ESS renouvelée, mais aussi hétérogène.

Il existe deux polarités au sein de l'ESS, l'une transformatrice, l'autre réparatrice. La légitimité d'une ESS transformatrice ne peut être acquise durablement qu'en intégrant les impératifs des transitions qui, pour être écologiques, sociales et démocratiques, doivent être ancrées dans la solidarité démocratique. La dilution dans le discours du capitalisme responsable (avec la responsabilité sociale des entreprises, les entreprises à impact ou à mission, le *social business*) aboutit à noyer dans une rhétorique consensuelle les spécificités de l'ESS. Promu par un concert médiatique et par des gouvernements inféodés aux pouvoirs économiques, ce discours multiplie pourtant les promesses non tenues. Pour ne prendre qu'un exemple : TotalEnergies, qui accumule tous les codes déontologiques et chartes éthiques, est poursuivi pour des actes génocidaires en Afrique. L'avenir de l'ESS n'est pas dans l'assimilation avec ces faux-semblants, mais au contraire dans l'affirmation d'une ESS de transformation dont les expérimentations démocratiques tracent le chemin des transitions citoyennes.

L'importance et les conditions d'une ESS transformatrice

Pour aller dans ce sens, deux choix s'avèrent décisifs. Il s'agit d'abord de refuser la définition dominante de l'économie et de la politique, ensuite de se démarquer d'une approche statistique et de préférer une approche des communs, particulièrement pertinente pour un monde à préserver.

La référence à une économie et une démocratie substantives

Les conceptions dominantes de l'économie et de la démocratie ne sont pas en mesure de comprendre ce que recouvre l'ESS, d'où la nécessité de bifurquer vers d'autres définitions.

Pour ce qui est de l'économique, l'approche orthodoxe peut être qualifiée de formelle au sens où elle met au centre de l'analyse la rareté, et fait de l'intérêt matériel la base des choix individuels. Elle contient en cela un biais méthodologique consistant à confondre économie et mécanismes de marché ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'ESS ne peut y trouver place.

Il revient à Karl Polanyi¹³ d'avoir mis en lumière une autre approche, appelée substantive, qui résulte de la synthèse d'observations anthropologiques. Dans cette approche substantive, l'économie relève de plusieurs principes de comportement économique : le marché, c'est-à-dire l'affectation des ressources par le biais de l'offre et de la demande ; la redistribution, où les ressources sont affectées selon un ensemble de normes par une autorité centrale ; le partage domestique qui vise à la satisfaction

¹² Hayek, F. (1983). *Droit, législation et liberté, vol. 3: l'ordre politique d'un peuple libre*. Paris. PUF. pp.171-179.

¹³ Polanyi, K. (1977). *The Livelihood of Man*. New-York. Academic Press.



des besoins d'un groupe fermé et la réciprocité où l'échange économique ne s'explique pas par un contrat marchand, mais par la volonté de préserver, de renforcer, de maintenir le lien social. Toutefois, centrés sur la critique de la modernité comme société de marché, les économistes « substantivistes » n'ont pas mobilisé ce cadre d'analyse pluraliste pour la compréhension des économies contemporaines. L'apport des auteurs sud-américains est décisif à cet égard, en particulier leur étude de l'économie populaire¹⁴. Des débats ont également été ouverts grâce aux études féministes : les programmes de recherche sur le *provisioning* et le *care* préconisent en effet de relier la production, objet d'étude de l'économie formelle, et la reproduction, rendue visible si l'on adopte la grille d'analyse de l'économie substantive structurée par des rapports sociaux de sexe¹⁵. Le décryptage des combinaisons empiriquement constatables entre les principes d'intégration économique (marché, redistribution, réciprocité, partage domestique) peut favoriser la conciliation de l'émancipation et de la protection.

Pour ce qui est du politique, une première tradition de pensée réfère celui-ci aux pouvoirs publics. Dans une société démocratique, il convient qu'il y ait un « monopole de la violence légitime », selon l'expression de Max Weber, c'est-à-dire une instance de coordination qui puisse faire que la société ne soit pas la guerre de tous contre tous et que des règles de vie en société soient respectées. Une seconde tradition de pensée du politique insiste sur les espaces publics, lesquels sont autant de lieux où les personnes se retrouvent pour essayer de définir les règles d'un monde commun. L'importance accordée à l'espace public caractérise des écrits inspirés par Hannah Arendt et Jürgen Habermas. Cette orientation permet de se démarquer d'un paradigme agrégatif fondé sur l'expression des préférences individuelles et appréhende la démocratie de manière formelle, c'est-à-dire à travers une sélection entre plusieurs options permises par le vote. Elle élargit le processus politique aux forums qui relèvent d'un paradigme délibératif et mettent l'accent sur l'intersubjectivité dans la formation des opinions et des décisions.

Un autre apport des auteurs sud-américains en la matière réside dans leur capacité à traverser les frontières entre sphères politique et économique, trop souvent érigées par les conceptions qui privilégient l'autonomie du politique et se méfient de sa perversion par l'économique. Prolongeant le constat de Nancy Fraser¹⁶, selon lequel les espaces publics populaires traitent forcément des questions socio-économiques, les épistémologies du Sud approfondissent l'analyse des processus de délégitimation auxquels se heurtent les initiatives qui veulent améliorer la vie quotidienne par des dynamiques démocratiques. Ainsi, les initiatives de femmes, « espaces de production, mais aussi espaces publics et lieux de socialisation »¹⁷, ne peuvent être assimilées ni à des mouvements culturels ni à des entreprises. Elles ont « pour particularité de combiner, de manière plus ou moins forte, activité économique et action politique »¹⁸. Il importe de valoriser ces émergences qui sont trop souvent niées ou méprisées au Nord¹⁹.

Une convergence avec les communs

Les débats économiques et politiques du 20^e siècle ont été centrés sur le dualisme marché-État. Les défis actuels supposent de mobiliser un troisième pôle, celui de la société elle-même, et de ce point de vue, l'ESS rejoint le mouvement des communs.

Au départ les biens communs ne concernent que des biens et services résiduels. C'est avec l'idée de régimes communs de propriété proche de celle de l'économie sociale qu'une véritable singularité reposant sur la propriété de l'entreprise est repérée. Elinor Ostrom, avec Edella Schlager, décomposent la propriété, complémentaire du marché en économie, en un faisceau de droits²⁰ (*bundle of rights*). Au lieu de s'en tenir à cette notion englobante, elles montrent comment elle recouvre plusieurs types de droits qui peuvent être analytiquement distingués et concernent divers aspects de la ressource, respectivement l'accès à la ressource, l'appropriation de

« Il existe deux polarités au sein de l'ESS, l'une transformatrice, l'autre réparatrice. La légitimité d'une ESS transformatrice ne peut être acquise durablement qu'en intégrant les impératifs des transitions qui, pour être écologiques, sociales et démocratiques, doivent être ancrées dans la solidarité démocratique. »

¹⁴ Voir Coraggio, J.L. (2006). L'économie populaire. In Cattani, A.D., Laville, J.-L. *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris. Gallimard.

¹⁵ Verschuur, C., Hillenkamp, I., & Guérin, I. (2021). *Effervescences féministes: réorganiser la reproduction sociale, démocratiser l'économie solidaire, repenser la valeur*. Paris. L'Harmattan.

¹⁶ Fraser, N. (2015). Entretien réalisé par M. Hersent, J.-L. Laville, M. Saussey. *Revue française de socio-économie*. 15. 255-262.

¹⁷ Guérin, I., Hersent, M., & Fraisse, L. (2011). *Femmes, économie et*

développement: de la résistance à la justice sociale. Ères. pp. 17-21.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Laville, J. L., & Frère, B. (2022). *La Fabrique de l'émancipation: Repenser la critique du capitalisme à partir des expériences démocratiques, écologiques et solidaires*. Seuil; Baudot, S., & Bucci, M. (2022, 9 novembre). Interview de Bruno Frère : Construire du sens commun avec les collectifs. *Démocratie*.

²⁰ Schlager, E., & Ostrom, E. (1992). Property-rights regimes and natural resources: a conceptual analysis. *Land economics*, 249-262.



ses produits, sa gestion, la détermination des droits d'accès et leur transfert. Ce faisant, elles prennent leurs distances avec l'orthodoxie en reconnaissant l'existence d'actions non strictement guidées par l'intérêt. Pour sa part, l'économie sociale se définit comme un ensemble d'organisations qui ont pour caractère distinctif de limiter la distribution des profits et le pouvoir des actionnaires. Leurs statuts reposent sur plusieurs caractéristiques : égalité dans le vote quel que soit le capital détenu (1 personne = 1 voix), constitution d'un patrimoine durablement collectif, services aux membres ou à la collectivité²¹.

Le passage de l'entreprise non capitaliste à l'autre économie est opéré avec les nouveaux communs et l'économie solidaire. En précisant pourquoi les logiciels libres peuvent être des communs, Charlotte Hess et Ostrom²² introduisent la discussion sur les communs informationnels. Par la suite d'autres communs sont identifiés : culturels, de santé, de voisinage, globaux, urbains,

d'infrastructures... Hess²³ propose de les regrouper sous le terme générique de nouveaux communs. Dès lors, il devient possible de ne pas réserver les communs à certains types de biens et services. Ils peuvent constituer une manière d'aborder les activités qui cherchent des répliques à la marchandisation et à la privatisation accélérées, y compris en promouvant de nouvelles catégories épistémologiques du savoir²⁴. En sus des régimes communs de propriété, il s'agit dans cette logique de détailler les formes d'autogouvernement mises en place par des collectifs. Partant également de la nécessité de ne pas se borner à la thématique de la propriété collective, la théorie de l'économie solidaire²⁵ insiste, de son côté, sur les deux points qui viennent d'être développés concernant la démocratie et l'économie substantives. L'égalité formelle garantie par les statuts est à prolonger par des instances délibératives en interne, et par la participation aux débats externes, en liaison avec d'autres luttes et mouvements et en exerçant une pression pour des changements institutionnels. L'étayage économique de cette dimension publique passe par une hybridation des ressources en cohérence avec les finalités poursuivies. Les nouveaux communs et l'économie solidaire remettent donc en cause la séparation entre sphères économique et politique.

Communs d'une part, ESS d'autre part constituent deux points d'ancrage pour appréhender la réalité au-delà du dualisme État-marché. Ils se sont définis au fur et à mesure des dialogues entre actions et recherches. Leur convergence est à renforcer autour d'un plaidoyer pour une diversité institutionnelle²⁶, aussi indispensable que la biodiversité²⁷.

Conclusion

La dynamique de l'économie formelle repose sur la croissance marchande. Sa logique peut contaminer l'ESS quand celle-ci veut avant tout changer d'échelle, c'est-à-dire augmenter sa taille. Cependant, à travers la référence à la rationalité substantive et aux communs, une autre perspective se profile, celle d'une ESS qui se fixe pour objectif le bien vivre pour tous et toutes. L'essentiel n'est plus d'accroître

le volume de l'ESS, mais de conforter son devenir transformateur pour répondre aux défis socio-écologiques, en accentuant les coopérations en son sein et les alliances avec les pouvoirs publics.

Cette finalité est présente dans des philosophies andines de la vie, comme celle du *sumak qamaña aymara*, comme dans l'idée de *livelihood* exprimée par Polanyi, associant préoccupation de reproduction de la vie et souci de la « vie bonne » au sens où l'entend Aristote. L'ESS transformatrice peut suggérer un autre imaginaire économique qui repose sur le dialogue interculturel. À l'inverse d'une économie qui menace l'humanité et la vie, l'ESS basée sur des conceptions substantives de l'économie et de la démocratie, dépassant le clivage entre privé et public par l'introduction du commun, a alors le potentiel pour redéfinir l'économie et consolider une éthique de la solidarité²⁸ basée sur la reconnaissance d'êtres humains et plus largement du vivant.

Au début du 21^e siècle, plusieurs dizaines de pays de différents continents ont adopté des politiques publiques ou des lois manifestant une reconnaissance de cette ESS que les déclarations de l'OIT en 2019 et de l'ONU en 2023 ont confortée. La tâche des acteur·rices et des chercheur·ses face à cette reconnaissance inédite n'est pas de la célébrer naïvement, mais d'exercer une vigilance sur la définition de l'ESS. Derrière le consensus apparent sur celle-ci se cachent des controverses sur l'interprétation qu'il convient d'en donner. Le dépassement de cette polysémie peut être envisagé si les limites rencontrées dans l'histoire par l'économie sociale sont réexaminées à partir d'une économie sociale et solidaire dans laquelle les émergences pratiques, notables dans les dernières décennies, engendrent un nouveau dialogue international sur leur signification.

²¹ Vienney, C. (1994). *L'économie sociale*. Paris. La Découverte.

²² Hess, C., Ostrom, E. (2006). *Understanding Knowledge as a Common: From Theory to Practice*. Cambridge, Massachusetts and London. England. The MIT Press.

²³ Hess, C. (2008). *Mapping the New Commons*, 12th Biennial Conference of the International Association for the Study of the Commons, University of Gloucester, Gloucester, Cheltenham, 14-18 juillet.

²⁴ Bollier, D. (2014). *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*. Paris. Éditions Charles Léopold Mayer.

²⁵ Laville, J.-L., (dir.), (2010). *L'économie solidaire, une perspective internationale*. Paris. Fayard-Pluriel.

²⁶ Ostrom, E. (2005). *Understanding Institutional Diversity*, Princeton-Oxford, Princeton University Press ; Eynaud, Ph., (2015). *La gouvernance entre diversité et normalisation*, Paris, Daloz, Juris Editions.

²⁷ Cet argument émane d'un travail effectué avec Ph. Eynaud auquel renvoient les propos : Eynaud, P., & Laville, J. L. (2021). Communs et économie solidaire : une remise en perspective de l'association. In *Quel monde associatif demain ?* Érès. Eynaud, P., & Laville, J. L. (2021). Communs et économie solidaire : une remise en perspective de l'association. In *Quel monde associatif demain ?* Érès. pp. 125-134.

²⁸ Coraggio, J. L. (2009). Polanyi y la economía social y solidaria en América Latina. *Qué es lo económico*, p. 157.

Comprendre la valeur de la *Black social economy*

La « *Black social economy* »¹ (l'économie sociale noire) est essentielle pour comprendre l'expérience vécue des personnes considérées comme des minorités raciales, dont beaucoup font face quotidiennement au *gaslighting*², à la violence, au racisme et à la discrimination³. Dans ce texte de réflexion, Caroline Shenaz Hossein avance que la « *Black social economy* » constitue une épistémologie essentielle pour les acteurs et actrices du changement.

L'économie, de manière générale, est souvent politisée. Les personnes noires, parmi les plus défavorisées dans le secteur économique et dans la société, se tournent alors vers l'économie sociale – qu'on appelle aussi le tiers-secteur⁴ – comme refuge. Elles la perçoivent comme un *safe space* (espace sécurisant), car elle s'adresse principalement aux personnes racisées, qui s'y réfugient lorsque ni les entreprises ni l'État ne parviennent à répondre à leurs besoins. Pourtant, même dans cet espace supposé sûr, des formes cachées de racisme persistent.

Dans le concept-même d'abord. L'« économie sociale » est généralement limitée à une vision européenne. Elle est définie comme un secteur distinct de l'État et du marché, reposant sur l'idée que ces secteurs peuvent interagir et coopérer. Elle ne reconnaît pas les acteurs du tiers secteur qui sont exclus des interactions avec l'État ou le secteur privé. L'histoire de l'économie sociale exclut dès lors largement les populations racisées dont les récits d'organisation restent méconnus dans la perspective eurocentrique du regard blanc porté sur l'économie sociale.

De plus, bien que les théories développées par des chercheur·ses noir·es, qui écrivent consciemment à partir de leur expérience, soient nombreuses,

elles sont peu mobilisées. Les chercheur·ses noir·es font face à un défi majeur, celui d'interagir avec une production académique blanche, dont l'oppression même rend nécessaire une théorisation de l'économie politique noire.

Pour une *Black social economy*

On peut définir l'« économie sociale noire » comme une forme d'organisation économique collective, développée par les populations noires et racisées, fondée sur l'entraide, la coopération et l'expérience de vie, visant à assurer leur survie et à transformer des systèmes économiques imprégnés de racisme et d'exclusion.

Une épistémologie noire est indissociable de l'expérience occidentale. Les écrits issus de la tradition radicale noire et des féminismes noirs ont émergé en réponse à des sociétés hostiles et violentes, marquées par la colonisation, l'esclavage et la ségrégation, dans lesquelles s'inscrit la diaspora africaine. En mobilisant des récits fondés sur des théories reflétant l'expérience noire, il devient possible de dépasser une compréhension unidimensionnelle du rôle des personnes noires dans la construction d'économies équitables.

Pour que la justice sociale s'ancre dans la société, les personnes racisées doivent être à la tête de ce secteur, à la fois dans la conception des programmes, en tant que gestionnaires, et dans leur financement, en tant que donatrices. Ces personnes, et en particulier les femmes, doivent être aux commandes, non seulement dans la prise de décision en matière d'équité et de transformation sociale, mais aussi dans la distribution des ressources financières.

¹ L'économie sociale noire est au cœur du dernier ouvrage de Hossein, C. (2024). *The Banker Ladies: Vanguard of the Social and Solidarity Economy and Community Banking*. University of Toronto Press (UTP).

² Forme de manipulation psychologique dans laquelle une personne ou un groupe amène systématiquement quelqu'un à remettre en question sa propre réalité, sa mémoire ou ses perceptions. Lire: Frappat, H. (2023). *Le Gaslighting ou l'art de faire taire les femmes*. Éditions de l'Observatoire.

³ Taylor, K.-Y. (2016). *From #BlackLivesMatter to Black liberation*. Chicago, IL: Haymarket Books.

⁴ En parallèle au secteur privé lucratif et au secteur public et parapublic, le « tiers-secteur » renvoie à des organisations sans but lucratif qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale.



Décentrer la littérature sur l'économie

L'effacement des personnes racisées dans la littérature relative à l'économie sociale pose problème. Les personnes noires et racisées constituent une composante essentielle de l'économie qui soutient les groupes dont les besoins ne sont pas couverts par l'État ou le secteur privé.

Les travaux de bell hooks⁵ m'ont aidée à raconter comment les femmes noires se libèrent, et à montrer comment les espaces progressistes peuvent devenir des lieux de conflit et de débat. Certains chercheur·ses peuvent trouver utile de se tourner vers des théories de la libération, ancrées dans l'expérience vécue, car elles reposent sur les réalités des personnes les plus menacées par les dynamiques économiques et politiques contemporaines.

Ce que je propose ici vise à ouvrir nos façons d'écrire pour les rendre plus inclusives. Comprendre l'expérience noire implique d'intégrer l'expérience vécue au cœur de l'analyse de l'économie sociale⁶. Celles et ceux qui étudient les expériences racisées tout en se référant principalement à des penseur·ses occidentaux ou en mobilisant des valeurs eurocentriques ne peuvent prétendre être progressistes.

Dans mes enquêtes de terrain, j'ai constaté que les ressources sont souvent réappropriées au sein des communautés racisées, selon des logiques fondées sur l'expérience vécue et l'économie collective, ce qui constitue l'essence même de la théologie de la libération. À l'inverse, la littérature académique donne souvent l'image d'un secteur associatif composé majoritairement de personnel et de donateurs blancs, tandis que les bénéficiaires seraient principalement des personnes de couleur.

Le silence imposé aux chercheur·ses s'inscrivant dans la tradition radicale noire constitue une atteinte aux personnes noires et racisées, qui disposent pourtant d'un riche héritage culturel digne d'être étudié. Continuer à analyser les populations non blanches à travers des cadres européens, en ignorant les idées issues de leur propre culture, relève d'une démarche coloniale.

Des pratiques économiques racistes

Le racisme dans la société et dans les affaires a eu des effets indéniables sur les personnes noires vivant en Occident. Les membres de la diaspora africaine nés dans des environnements marqués par la suprématie blanche ont été confrontés toute leur vie à des formes d'exclusion. Des œuvres comme *Roots* d'Alex Haley⁷ documentent la brutalité de l'esclavage. Le travail d'Isabel Wilkerson⁸ sur la Grande Migration rappelle également les déplacements d'Afro-Américain·es cherchant à vivre sans peur ni violence.

Le racisme anti-noir est profondément lié aux logiques capitalistes qui exploitent le travail des personnes racisées sans considération. L'économiste politique Manning Marable⁹, influencé

«Le silence imposé aux chercheuses s'inscrivant dans la tradition radicale noire constitue une atteinte aux personnes noires et racisées, qui disposent pourtant d'un riche héritage culturel digne d'être étudié. Continuer à analyser les populations non blanches à travers des cadres européens, en ignorant les idées issues de leur propre culture, relève d'une démarche coloniale.»

par Walter Rodney¹⁰, montre comment l'extraction à l'échelle mondiale constitue une forme délibérée de pratiques économiques racistes. Pour ces auteurs, les racines du capitalisme sont fondamentalement viciées, car le système de plantation repose sur le racisme et la suprématie blanche.

⁵ hooks, b. (1981/2015). *Ain't I a woman: Black women and feminism*. New York, NY: Routledge.

⁶ Hossein, C.S. (éd.) (2018). *The Black social economy in the Americas: Exploring diverse community-based alternative markets*. New York, NY: Palgrave Macmillan; Hossein, C.S. (2024). *Op. cit.*

⁷ Haley, A. (1976). *Roots: The Saga of an American family*. New York, NY: Doubleday.

⁸ Wilkerson, I. (2011). *The Warmth of other suns: The epic story of America's great migration*. New York, NY: Vintage Books.

⁹ Marable, M. (2015). *How capitalism underdeveloped Black America: Problems in race, political economy, and society*. Chicago, IL: Haymarket Books.

¹⁰ Rodney, W. (1982). *How Europe underdeveloped Africa*. Washington, DC: Howard University Press.





Le système plantationnaire ne pouvait fonctionner sans travail gratuit. Pendant des siècles, les Européens ont utilisé la haine, la peur et la violence pour asservir les personnes noires afin d'assurer leur enrichissement. Certaines familles riches aujourd'hui sont les descendantes directes de ces bénéficiaires du système esclavagiste. Cette forme perverse de capitalisme raciste se manifeste encore aujourd'hui, notamment dans l'exploitation des populations racisées pauvres dans les ghettos, utilisées comme instruments dans les économies criminelles, le trafic de drogue, la prostitution ou d'autres activités à haut risque¹¹.

Le conflit racial dans les affaires est donc structurel dans le contexte occidental. Il trouve son origine dans la traite esclavagiste. Le capitalisme s'est construit pour permettre des activités inhumaines au service du profit des populations blanches¹².

La notion de « marchés inclusifs » relève du mythe, comme l'explique Cedric Robinson¹³ avec le concept de capitalisme racial, qui vise délibérément à opprimer certains groupes afin d'exploiter leur travail pour la prospérité des Blancs. L'entreprise capitaliste individuelle est intrinsèquement raciste, et l'idée d'inclusion ou de redistribution par ruissellement a toujours été trompeuse. L'économie sociale noire n'a pas encore réellement pénétré le champ de l'économie politique critique, qui se distingue de l'économie dominante par son orientation antiraciste et féministe. Pourtant, la tradition radicale noire pourrait profondément transformer les cadres d'analyse dominants.

William Edward Burghardt Du Bois¹⁴ a développé une théorie de l'économie collective chez les Afro-Américain·es, montrant comment les activités économiques mutualisées permettent de créer des coopératives et de résister à l'oppression. Les notions d'auto-assistance et de réappropriation économique sont centrales dans les théories de la libération noire et permettent d'éclairer les dynamiques de l'économie sociale.

Les femmes de la diaspora dans l'économie

Les théories de la libération noire issues de la diaspora réagissent à l'effacement des personnes racisées dans l'économie. Les femmes noires sont souvent reléguées au second plan, derrière les hommes noirs et les populations blanches.

« Les chercheuses et praticien·es engagés dans le changement social doivent mobiliser des théories ancrées dans l'expérience vécue, telles que celle de l'économie sociale noire. Il n'est plus acceptable d'analyser la souffrance des groupes vulnérables sans prendre en compte leurs propres histoires culturelles, politiques et philosophiques. »

Comme l'explique Audre Lorde¹⁵, les femmes noires assument de nombreuses responsabilités tout en cherchant à créer des espaces de liberté à partir de leurs propres ressources.

Dans *Ain't I a Woman: Black Women And Feminism*, bell hooks¹⁶ affirme que la vie des femmes noires constitue en elle-même une forme de théorisation. L'exemple de C. J. Walker, femme d'affaires afro-américaine devenue millionnaire après avoir commencé comme blanchisseuse, illustre cette capacité à surmonter les obstacles¹⁷. Dans *Black Feminist Thought*, Patricia Hill Collins¹⁸ insiste sur la nécessité d'ancrer la recherche dans l'expérience vécue des femmes noires. Cette prise en compte est essentielle pour analyser les acteur·rices et les dynamiques de l'économie sociale.

Les travaux de hooks et Collins montrent que les expériences quotidiennes des femmes noires permettent de comprendre les difficultés qu'elles

rencontrent, et expliquent pourquoi l'économie sociale est particulièrement importante pour les femmes racisées.

Conclusion

Les études sur le tiers-secteur et le changement social sont souvent portées par des acteur·rices progressistes animé·es de bonnes intentions. Pourtant, ces approches échouent à créer des espaces dans lesquels les personnes noires et racisées peuvent réellement exercer un leadership.

Certaines formes d'économie sociale sont rejetées comme étant « trop informelles ». Or, c'est précisément cette informalité qui permet à certains groupes de s'organiser et de politiser leurs actions en dehors du regard de leurs oppresseurs.

Les chercheur·ses et praticien·nes engagé·es dans le changement social doivent mobiliser des théories ancrées dans l'expérience vécue, telles que celle de l'économie sociale noire. Il n'est plus acceptable d'analyser la souffrance des groupes vulnérables sans prendre en compte leurs propres histoires culturelles, politiques et philosophiques. C'est à travers cette prise de conscience que les mouvements pour la justice sociale pourront réellement progresser.

¹⁵ Lorde, A. (1984). *Sister outsider*. Trumansburg, NY : Crossing Press.

¹¹ Marable, M. (2015). *Op.cit.*

¹⁶ hooks, b. (1981/2015). *Op.cit.*

¹² Rodney, W. (1982). *Op.cit.*

¹⁷ Bundles, A. (2001). *On her own ground: The life and times of Madam C.J. Walker*. New York, NY : Washington Square Press.

¹³ Robinson, C. J. (1983). *Black Marxism: The making of the Black radical tradition* (2^e éd.). Londres, Angleterre : Zed Press.

¹⁴ Du Bois, W. E. B. (1907). *Economic co-operation among Negro Americans*. Atlanta, GA : Atlanta University Press

¹⁸ Hill Collins, P. (2000). *Black feminist thought: Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment* (2^e éd.). New York, NY : Routledge.

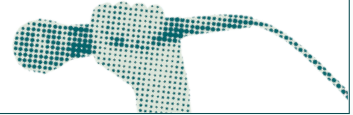


GRÉGOIRE MAUS

Co-fondateur et couteau suisse de la coopérative musicale Capitane Coop



« Reprendre collectivement la main sur les moyens de production musicale »



Dans un secteur musical dominé par la concurrence, la dépendance aux labels et la captation de valeur par les plateformes de streaming, Grégoire Maus et Nicolas Michaux défendent une autre voie. Depuis 2024, ils tentent, avec Capitane Coop,

de faire de leur coopérative bruxelloise un outil de réappropriation des moyens de production culturels. Grégoire Maus revient sur la genèse du projet, les impasses de l'industrie musicale, le pari coopératif et les défis concrets qu'il implique.

Quel regard portez-vous sur l'industrie musicale qui vous a conduits à créer votre propre structure musicale ?

Avec Nicolas Michaux, artiste auteur-compositeur actif depuis plus de vingt ans, on a produit de la musique de manière assez autonome, puis on a essayé de la faire exister via des structures (des labels) chargées de la commercialiser. C'est là qu'on a très vite vu le décalage entre nos aspirations « politiques » en tant qu'artistes et producteurs, et la manière dont fonctionne la « mise en marché ». On pouvait être intègres dans la production, dans les textes, dans la démarche artistique, puis tout à coup se retrouver à devoir céder nos créations à des entreprises sur lesquelles nous n'avions aucune prise. Ces entreprises fonctionnent selon des logiques très capitalistes, différentes de nos visions. Le monde de la musique est un monde ultra individualiste, ultra concurrentiel, très dépendant de la capacité d'investissement. Si on n'a pas les moyens de mettre de l'argent dans la diffusion, la promotion ou le marketing, c'est très difficile d'atteindre des revenus qui permettent de vivre. Et puis aussi, les labels ne rétribuent les artistes qu'à hauteur d'un faible pourcentage. Quand, en plus, on est en désaccord sur les stratégies ou sur les proximités politiques des dirigeants de ces labels, cela devient intenable.

On a dû se rendre à l'évidence qu'on n'était pas heureux dans ce système, précisément parce qu'on n'avait aucune prise sur la manière dont il fonctionnait ni sur les choix qui étaient posés. Les majors – Warner, Sony, et Universal –, détiennent toute la chaîne : label, médias, diffusion, salles de concert... Même chez les indépendants, on retrouve souvent des logiques similaires. Et surtout, ces modèles fonctionnent très vite à la rentabilité. On teste un ou deux titres, éventuellement un album, mais si ce n'est pas rentable rapidement, on passe au suivant. On se retrouve donc dans un circuit où nous, les artistes, devenons un produit très jetable.

Vous décidez alors de créer Capitane Coop...

Oui. L'idée, c'était de conserver la liberté du DIY (*Do It Yourself* - faire soi-même), mais de la mettre en commun. Travailler avec la même autonomie que des artistes indépendants, tout en profitant d'un collectif, des réseaux, de la mutualisation de moyens et de matériel. Faire ensemble, sans perdre l'indépendance. Ce modèle a parlé assez vite à d'autres artistes qui ressentaient aussi la même défiance que nous vis-à-vis des grosses structures et des circuits classiques du disque. Le fait d'avoir une structure gérée par les artistes et les travailleuses-eux-mêmes a attiré d'autres musicien-nes, ce qui a donné plus d'ampleur à Capitane Coop que ce que nous avons imaginé initialement. Aujourd'hui, nous comptons 203 coopérateur-rices (*music lovers*) et 28 artistes et technicien-nes (*music makers*).

Pourquoi avoir choisi la forme coopérative plutôt qu'une ASBL ou une entreprise classique ?

Au départ, nous étions dans une ASBL. Mais très vite, on a vu que cela limitait fortement les possibilités de financement : on peut demander une aide structurelle, mais il faut déjà prouver plusieurs années d'activité. C'est là que le serpent se mord la queue : il faut des moyens pour se stabiliser, mais il faut déjà être stabilisé pour obtenir ces moyens. Nous avons aussi regardé du côté du monde des start-up, des investisseurs, mais nous nous sommes rendu compte très vite que cela ne correspondait ni à nos valeurs ni au monde dans lequel nous avons envie de vivre. La coopérative s'est alors imposée, d'abord parce qu'elle faisait écho à des références déjà présentes chez nous : les circuits courts, les GASAP, les économies alternatives, les belles histoires des collectifs qui reprennent leur outil de travail après des faillites... En réunissant artistes, technicien-nes et amateur-rices de musique, elle permet de récupérer la propriété des moyens de production culturels. Dans la culture, cela paraît parfois abstrait, mais les schémas sont les mêmes qu'ailleurs. Notre outil de travail, c'est le studio, le label, la diffusion, les concerts. Ce sont nos « moyens de production ».

Mais ce choix n'a pas les mêmes implications...

En effet. Nous allons chercher des moyens du côté du ministère de l'Économie plutôt que celui de la Culture. Nous voulions être reconnus comme une entreprise qui produit de l'emploi, du chiffre d'affaires, de la valeur économique plutôt qu'une ASBL culturelle à qui l'on donne de l'argent parce qu'elle produit de la culture. Cela change tout, notamment sur les montants mobilisables. En contrepartie, cela exige un travail beaucoup plus poussé en matière de confrontation à la réalité économique. Il faut articuler exigence culturelle et viabilité économique. En tant que coopérative en construction, nous avons bénéficié d'un accompagnement de FEBECOOP qui nous a aidés à clarifier nos missions, nos valeurs et la pertinence de la forme coopérative dans notre domaine. Sur les questions plus techniques et financières, hub.brussels a joué un rôle important. Cela nous a permis d'apprendre des choses que nous ne maîtrisons pas vu nos profils.

Vous insistez aussi sur l'insuffisance des soutiens publics existants dans la musique...

Oui, parce que les budgets disponibles sont souvent complètement décalés par rapport au travail réel. En Belgique francophone, lorsqu'on demande une aide à la production d'un disque, on obtient rarement plus de 5000 euros. Or, si l'on rémunère correctement les musicien·nes, l'ingénieur du son, le mixage, éventuellement un clip et un minimum de promotion, ce n'est pas du tout suffisant.

Comment financez-vous alors votre coopérative ?

Nous avons mobilisé plusieurs formes d'investissement. D'abord les coopérateur·rices, donc l'épargne citoyenne (à hauteur de 136 000 euros). Ensuite, des organismes comme W.Alter en Wallonie ou Brusoc à Bruxelles, qui nous ont accordé des prêts à des conditions intéressantes. Financité a également suivi. Et plus récemment, nous avons sécurisé des investissements provenant de structures public-privé. Au total, la levée de fonds atteint environ un million d'euros. Cet argent doit servir à financer des salaires, des productions mais aussi de la promotion, des tournées. Nous ouvrons le 30 mai prochain le Capitane Shop afin de diversifier nos sources de revenus, notamment avec du *merchandising* (T-shirt, casquettes...) pour ne pas dépendre uniquement des ventes de disques ou du *streaming*.

Vous faites un parallèle avec les circuits courts en agriculture. Que recouvre cette analogie ?

D'abord, la volonté de recréer un lien direct entre production, diffusion et public. Quand un morceau est écouté sur Spotify, il passe par un agrégateur, puis par une multinationale, avant que quelques micro-centimes ne reviennent finalement aux artistes. Le circuit économique est totalement déterritorialisé. À l'inverse, nous essayons de construire un rapport direct. Cela passe par le magasin, la vente

de disques, la rencontre avec les musicien·nes, mais aussi par le projet de Capitane Club, une plateforme sur abonnement pensée comme une sorte de panier culturel. L'idée est qu'au lieu de payer un abonnement à une multinationale, des personnes puissent consacrer cette somme à un outil qui finance concrètement des artistes proches d'elles, dans un cadre beaucoup plus lisible. Il ne s'agit pas de prétendre remplacer toutes les plateformes, mais de proposer des contenus qu'on ne trouve pas ailleurs, avec une logique de tarification sociale. Là aussi la question du sens est centrale.

La coopérative doit aussi composer avec ses propres limites. Quels sont vos principaux défis ?

Il y a d'abord une différence entre l'utopie du projet et sa mise en œuvre. Dans les statuts, il est pensé pour permettre une gestion collective où tout le monde participe de manière égale. Mais, dans cette phase de construction, les porteurs du projet sont forcément surreprésentés. On ne pouvait pas attendre que tout le monde soit convaincu pour démarrer. Il a fallu lancer l'outil à quelques-uns, tout en le rendant ouvert à une adhésion plus large par la suite.

Une autre tension que nous identifions est liée au profil des artistes. Beaucoup sont séduits par le projet politique, mais le métier reste assez individualiste et compétitif. Chaque artiste doit faire avancer son disque, ses concerts, sa trajectoire. Dans ces conditions, c'est compliqué de demander à chacun de consacrer une part importante de son temps au collectif.

Ensuite, un grand enjeu est de ne pas être obnubilé par la croissance et rester fidèle aux idéaux du projet. Car pour lever des fonds et rendre crédible une offre, il faut une certaine masse critique, donc davantage de vente de disques, d'activités. Mais cela met les équipes sous pression. Pour l'instant, nous ne sommes pas encore dans le *Buen Vivir* inscrit dans nos statuts. Nous devons structurer notre activité sans reproduire le modèle hégémonique des entreprises capitalistes. Nous avons ainsi mis en place des mécanismes (dividendes limités à 6 %, pas de plus-value à la sortie) pour ne pas être captifs d'investisseurs cherchant uniquement la croissance.

Comment convaincre que le projet en vaut le coup ?

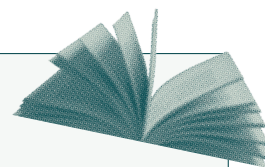
Nous voulons prouver que l'on peut faire entreprise autrement ; qu'il est possible de produire, diffuser et organiser la culture de manière rentable sans être soumis ni aux grandes plateformes, ni à la logique d'actionnaires, ni à une dépendance exclusive aux subsides. La coopérative représente une troisième voie, entre marché et État, pour répondre à des besoins que ni l'un ni l'autre ne rencontrent correctement. C'est un pari fragile, encore inachevé, mais c'est ce qui en fait l'intérêt : moins un modèle déjà stabilisé qu'une tentative concrète de reprendre collectivement la main sur les moyens de production musicale.

L'ÂME NOIRE DE LA
DÉMOCRATIE

MANIFESTE
POUR UN AUTRE
IDÉAL POLITIQUE

Sur la table de Grégoire Maus

La lecture des ouvrages de Geoffroy de Lagasnerie a cette capacité rare de déplacer radicalement les cadres à travers lesquels on pense le politique. En remettant en question des évidences profondément ancrées—comme le lien entre démocratie, justice et légitimité—il ouvre des perspectives qui obligent à repenser nos réflexes et nos manières d'agir.



Tribune

L'actualité en mouvement

 DOUNIA LARGO

Doctorante au Laboratoire d'Anthropologie
des Mondes Contemporains (ULB)

La police protège la police, au détriment de la vérité et de la justice

120 morts depuis 2010. Ce chiffre n'est pas une statistique : c'est tout un système qui tue.

Le 15 mars dernier, plus de 1 500 personnes ont arpenté les rues de Bruxelles à l'appel de plusieurs collectifs engagés contre les violences policières. Cette mobilisation, portée notamment par l'Observatoire des Violences Policières, l'OSVP, la JOC de Bruxelles, Justice pour Lamine, Justice pour Sourour ou encore Front2Mères, s'inscrit dans une lutte qui ne cesse de s'intensifier face à une réalité accablante : une enquête publiée en mars 2026¹ révèle en effet qu'au moins 120 personnes sont décédées en Belgique à la suite d'une intervention policière depuis 2010. Ce chiffre inédit met en lumière une violence structurelle trop longtemps, et encore trop souvent, invisibilisée.

Ces morts ne sont pas des faits divers isolés. Elles révèlent un système. Derrière chaque chiffre, il y a des vies fauchées, des familles brisées, des proches confrontés à l'absence de vérité. À cela s'ajoute la violence des procédures judiciaires interminables, qui épuisent les familles et organisent l'oubli. Trop souvent, les dossiers sont classés sans suite, sans explication, sans justice. Cette absence de condamnation n'est pas neutre : elle organise l'impunité.

Cette impunité n'est pas un dysfonctionnement : elle est entretenue. Une omerta persistante protège les policiers mis en cause. La police protège la police, au détriment de la vérité et de la justice. Les mécanismes de contrôle échouent à garantir la transparence et permettent la reproduction des violences. Cela doit cesser dès maintenant.

La marche du 15 mars était un acte politique clair. Nous exigeons justice pour tous-tes. Justice pour les victimes, justice pour leurs familles, et fin immédiate du racisme d'État,

**« Empêcher et réprimer
les mobilisations, c'est
tenter de faire taire les
luttés sociales et les voix
dissidentes. »**

qui se manifeste quotidiennement à travers notamment les contrôles au faciès, le fichage et le harcèlement systématique des personnes racisées². Les revendications de la JOC sont précises : les policiers responsables de violences doivent être suspendus et démis de leurs fonctions sans délai. Les pratiques illégales et dangereuses, telles que la nasse et l'usage de gaz lacrymogène, doivent être interdites. Le fichage et le harcèlement des personnes racisées doivent cesser.

Nous exigeons également l'interdiction immédiate des voitures de police dans les parcs. Ces espaces doivent rester des lieux de vie, de rencontre et de détente, pas des zones de traque. Cette revendication fait directement écho à la mort de Fabian, 11 ans, tué le 2 juin 2025 dans le parc Élisabeth à Ganshoren, percuté par une voiture de police lors d'une intervention. Un enfant. Dans un parc. Tué par ceux qui prétendent protéger. Cette mort n'est pas un accident : elle est le produit d'un système qui banalise des pratiques dangereuses et totalement disproportionnées.

Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte plus large de répression croissante des mouvements sociaux à Bruxelles. Ces derniers mois, plusieurs manifestations ont été violemment entravées : le 2 octobre lors d'un rassemblement en soutien à la Palestine, le 14 octobre 2025 lors de la manifestation nationale contre l'Arizona, et encore le 12 mars dernier. À chaque fois, les autorités ont porté atteinte à notre droit fondamental de manifester.

Ce durcissement est une attaque directe contre la démocratie. Empêcher et réprimer les mobilisations, c'est tenter de faire taire les luttes sociales et les voix dissidentes. Nous refusons cette dérive autoritaire.

Nous continuerons à nous organiser, à descendre dans la rue et à faire pression. Nous exigeons vérité, justice et réparation pour toutes les victimes et leurs familles. Nous n'accepterons plus ni le silence, ni l'impunité. Justice pour tous-tes, maintenant.

¹ Enquête 120xPolice, L'Echo, De Tijd, Le Vif et Knack.

² Lire notamment l'étude récente <https://www.lesoir.be/736527/article/2026-03-24/la-banalite-du-racisme-plaie-de-la-police-bruxelloise>

Comité de rédaction

Oleg Bernaz, Dominique Decoux, Ariane Estenne, Juliano Ferreira, France Huart, Hugo Goeury, Julien Gras, Antoinette Maia, Thomas Miessen, Anne-France Mordant, Véronique Oruba, François Reman, Nabil Sheikh Hassan, Svetlana Sholokhova, Soraya Soussi, Christine Steinbach, Tatiana Willems

Correctrice

Claudine Lienard

Rédactrice en chef

Stéphanie Baudot

Journaliste

Manon Legrand

Secrétariat

Lysiane Mettens

Refonte graphique

Switch asbl

Graphisme & maquette

Elsa Kbaier

Une

© Audrey François et Elsa Kbaier

Éditrice responsable

Dominique Decoux - Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL) BP50-1031 Bruxelles.

Pour recevoir
démocratie

25€ /12 numéros

20€ /an par domiciliation

Pour les virements :

BE95 7995 8743 7658
(mention « démocratie »)

Pour demander un avis de domiciliation :

02 246 38 43
lysiane.mettens@ciep.be

Retrouvez-nous aussi sur :
www.revue-democratie.be

Écrivez-nous :
democratie@moc.be